Livret d'accueil des apprenants en situation de handicap

Mot de bienvenue :

Merci de placer votre confiance en l'Organisme de Formation FNAT. Spécialisé dans le secteur de la Protection Juridique des Majeurs, notre OF est certifié Qualiopi depuis juin 2022 et est attaché à pouvoir réaliser un accompagnement optimal à la formation des personnes en situation de handicap. Ce livret a été créé afin de vous **guider au mieux dans la réalisation de votre formation avec la FNAT**. Vous y trouverez tous les outils et leviers référencés par nos soins afin de vous épanouir durant les temps de formation que nous vous proposons.

Notre catalogue compte 25 formations de **1 à 2 journées**. Ces formations ont lieu en présentiel sous réserve de possibilité visioconférence sur examen de la demande. Elles peuvent être dispensés dans nos locaux en **INTER** ou au sein des locaux de votre employeur en **INTRA**.

1- Les différents types et reconnaissances de handicaps

- **Selon la loi**

La **Loi n°2005-102 du 11 février 2005** définit le handicap comme « Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

- **Les différents types de handicap**

✓ Le handicap moteur
C'est la limitation de certaines fonctions physiques d'un individu.
✓ Le handicap sensoriel
Il s'agit du handicap visuel ou auditif.
✓ Le handicap mental
Il caractérise les troubles de déficience mentale.
✓ Le handicap cognitif
On appelle trouble cognitif, toute altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions cognitives résultant d'un dysfonctionnement cérébral, quelle qu'en soit la cause.
✓ Le handicap psychique
Il s'agit d'un ensemble de pathologies relatives au psychisme d'un individu tels que les psychoses, la dépression, les névroses ou les dépendances.

- **Les reconnaissances nécessaires à la prise en charge pour l'adulte**

Avant tout, il est primordial pour un apprenant en situation de handicap d'identifier les types de reconnaissances réglementaires **indispensables à la prise en charge** de la situation par l'OF FNAT. Vous retrouverez ci-après la liste exhaustive de ces reconnaissances :

- ✓ La RQTH : Reconnaissance de la MDPH permettant de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant le maintien dans l'emploi ou l'accès à un nouvel emploi.
- ✓ L'AAH : L'Allocation Adulte Handicapé est également une reconnaissance MDPH permettant à une personne majeure en situation de handicap à de faibles ressources la garantie d'un revenu minimal mensuel.
- ✓ L'ALD : L'affectation Longue Durée : Reconnaissance de l'Assurance Maladie d'une pathologie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé.

2- La démarche d'accessibilité FNAT

Les locaux de la FNAT ainsi que les salles de formation sont situés au sein de l'Institut Ifocap à l'adresse suivante : 6 rue Catherine de la Rochefoucauld, 75 009, Paris. L'Ifocap est également un centre de formation certifié Qualiopi et dispose d'un **accès aménagé pour personnes à mobilité réduite** avec un ascenseur. Les espaces de circulation sont également configurés et des toilettes sont adaptées au rez-de-chaussée pour les accès des salles du rez-de-chaussée.

Ci-dessous le plan d'accès à la FNAT en voiture et en transport.

En voiture :
Parking payant : Trinité-d'Estienne d'Orves
10, rue Jean-Baptiste Pigalle 75009 PARIS
Place Saint-Georges 20, rue Clauzel 75009 Paris

ACCÈS TRANSPORTS EN COMMUN

Métro : Trinité-d'Estienne d'Orves [ligne 12]
Saint Lazare [lignes 3, 12, 13, 14]
Chaussée d'Antin-La Fayette [lignes 7 et 9]
Bus : Trinité [lignes 26, 32, 43, 68, 81]

En arrivant par le train :

Gare Montparnasse
Métro : Trinité-d'Estienne d'Orves [ligne 12]

Gare Saint-Lazare [à 500 m de l'Institut]
Métro : Trinité-d'Estienne d'Orves [ligne 12]
Bus : Trinité [lignes 26, 43]

Gare du Nord
Métro : Ligne 4 [Changement Gare de l'Est]
puis Ligne 7 - Station : Chaussée d'Antin-La Fayette
Bus : Lignes 26, 43 - Station : Trinité

Gare de l'Est
Métro : Ligne 7 - Station : Chaussée
Bus : Ligne 32 - Station : Trinité

Gare de Lyon
RER : Ligne A : Station Auber
Métro : Ligne 1 [Changement à Concorde]
puis Ligne 12 Station Trinité-d'Estienne d'Orves
Métro : Ligne 14 [Changement à Madeleine]
puis Ligne 12 Station Trinité-d'Estienne d'Orves

Gare de Bercy
Métro : Ligne 14 (Changement à Saint-Lazare)
puis Ligne 12 Station Trinité d'Estienne d'Orves

Gare d'Austerlitz
Métro : Ligne 10
[Changement à Sèvres-Babylone]
puis Ligne 12 - Station : Trinité-d'Estienne d'Orves

3 – Le process identifié pour l'accueil optimal d'apprenants en situation de handicap

Afin de réaliser des formations FNAT dans les meilleures conditions, vous pouvez contacter la FNAT pour échanger sur votre situation **dès votre inscription à la formation**. Vous serez alors directement pris en charge par notre référente handicap (voir contact ci-dessous) et un **entretien téléphonique ou physique** vous sera proposé afin d'évaluer les démarches nécessaires à effectuer.

4 – Vos contacts

Vous disposez au sein de l'OF FNAT d'une chargée de mission, référente handicap travaillant au siège de la FNAT.

Sa mission est de veiller à l'adaptation de la formation, tant dans l'accessibilité que des les outils mis en place aux personnes en situation de handicap. Elle effectue les entretiens et assure le **recueil des besoins et la prise en compte** des spécificités des apprenants. Nous vous invitons à la contacter afin d'étudier les **différentes possibilités d'aménagement nécessaires au suivi de votre formation**.

Votre référente handicap FNAT :

Lina Soufiani

06 70 83 36 34

lsoufiani@fnat.fr

5 – Les acteurs identifiés

Votre accompagnement est multidimensionnel. Il est effectué par la référente handicap mais également par les **acteurs spécialisés sur le territoire**. Les acteurs incontournables identifiés sont :

- **L'AGEFIPH**

L'AGEFIPH est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

Contact AGEFIPH :
ile-de-france@agefiph.asso.fr
0800 11 10 09 de 9h à 18h
www.agefiph.fr

- **Les MDPH**

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) accompagnent au quotidien les personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation. Une MDPH a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap.